

Halte aux amalgames
TOGO-BURKINA, DEUX PAYS,
DEUX RÉALITÉS DIFFÉRENTES

P.2&5

FTF /Affaire AS TOGO PORT-ANGES de Notsè
LA COMMISSION DE RECOURS
DÉBOUTE CELLE DE LA QUALIFICATION
ET D'HOMOLOGATION ET DONNE
RAISON À L'AS TOGO PORT

P.7

N° 416 du 05 novembre 2014 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

LANCEMENT DES PHASES
2 ET 3 DU GUICHET
UNIQUE
POUR LE COMMERCE
EXTERIEUR AU TOGO

P.6

**Intégration sous -
régionale**



Faure et Mahama coupent le ruban

LE POSTE
JUXTAPOSÉ DE
NOÉPÉ INAUGURÉ
LE GÉNIE CIVIL DE
L'ENTREPRISE GER
POUR RENFORCER
L'INTÉGRATION SOUS
RÉGIONALE

P.2



Présidentielle 2015
au Togo

7 MICROS PARTIS FONT ALLÉGEANCE A
FABRE, LE CAR ET L'ADDI PRENNENT
LEUR DISTANCE

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF POUR
L'ÉCHEC DE L'OPPOSITION EST TERMINÉE

P.4 & 6

OTR

LES 529 AGENTS
RETENUS APRÈS
L'EXAMEN ORAL
PRENDRONT SERVICE
DÉBUT DÉCEMBRE

P.4



Rapport Doing Business
2015

L'ESPOIR D'UN TOGO
MEILLEUR EST PERMIS

P.3

Intégration sous-régionale

FAURE GNASSINGBÉ ET JOHN MAHAMA INAUGURENT LE POSTE JUXTAPOSÉ DE NOËPÉ EN PRÉSENCE DE KADRÉ OUEDRAOGO LE GÉNIE CIVIL DE L'ENTREPRISE GER POUR RENFORCER L'INTÉGRATION SOUS RÉGIONALE

Renforcé l'intégration sous régionale à travers la libre circulation des biens et des personnes, c'est ce qui sous tend l'idée de construction du poste juxtaposé de Noépé, qui a été inauguré le lundi 3 novembre 2014, par les Présidents Faure Gnassingbé du Togo, et John Mahama du Ghana, en présence du président de la commission de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), Kadre Désiré Ouédraogo et de nombreuses personnalités venues des deux pays.

Le poste Juxtaposé de Noépé est une initiative de la CEDEAO qui consiste à assurer une meilleur facilitation du commerce grâce à la combinaison des activités de dédouanement au même endroit.

De façon spécifique, la construction du poste juxtaposé de Noépé vise à réduire les couts liés au commerce et à la logistique, l'accroissement du commerce intra-régional, l'augmentation des recettes des gouvernements et l'amélioration de la libre circulation des personnes et des biens entre les Etats voisins membres de la CEDEAO.

Une cérémonie d'inauguration à laquelle a pris part le président de la commission de la CEDEAO Kadre Désiré Ouédraogo et le Chef de la délégation de l'UE, Berlanga Martinez.

Situés à quarante kilomètres au Sud-ouest de Lomé, les postes juxtaposés de Noépé sont désormais opérationnels et constituent pour les pays bénéficiaires une plateforme



Un passage à Noépé, une oeuvre de GER



Frédéric LEQUESSIM, DG de GER

dans la politique de libre circulation des biens et des personnes prônées par la CEDEAO.

Pour le président de la Commission de la CEDEAO, Kadre Ouédraogo l'objectif visé par l'organisation sous-régionale en mettant en place ces postes juxtaposés entre les pays membres est de faciliter le passage entre les pays en réduisant les coûts, les retards et les harcèlements lors des passages dans les frontières.

Président en exercice de la CEDEAO, le président du Ghana, John Mahama Dramani a dans son



Loge officielle

allocation de circonstance rappelé les buts visés par la CEDEAO dans la mise en place desdits dispositifs. Pour le président c'est pour parvenir à un marché unique dans la CEDEAO et accentuer les politiques pour briser définitivement les obstacles rencontrer dans la mise en œuvre des politiques sur la libre circulation des biens et des personnes. Il a pour finir remercié les partenaires techniques et financiers notamment l'UE et la BM pour leur appui multiforme dans le processus d'intégration enclenché par la CEDEAO.

Pour le DG Frédéric LEQUESSIM de l'entreprise GER dont le génie civil a permis la réalisation du projet, le secret de cette réussite réside dans le respect des clauses de l'appel d'offre.

Pour Nicolás Berlanga Martínez, l'ambassadeur de l'Union

européenne au Togo, l'intégration régionale ne peut être atteinte sans le développement de l'intégration des marchés qui passe par la suppression des barrières commerciales, la mise en œuvre effective des politiques régionales, le renforcement des institutions régionales, la mise à disposition d'infrastructures adéquates, notamment l'énergie et les télécommunications et la mise en œuvre de réformes des législations et de régulations.

Selon le diplomate, l'intégration régionale est l'un des moteurs essentiels pour la stabilité politique, la paix, le développement durable et la réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest.

Le poste de contrôle couvre une superficie de 17 hectares et a été financé à hauteur de 6,75 milliard de F Cfa par l'UE.

Charles Djade

Halte aux amalgames

TOGO-BURKINA, DEUX PAYS, DEUX RÉALITÉS DIFFÉRENTES

La révolution Burkinabè qui a déposé Blaise Campaoré il y a une semaine, continue de susciter des commentaires au sein de l'opinion publique togolaise. Certains, dans le but de semer la confusion dans les esprits tentent de rapprocher ce qui est arrivé au Burkina Faso à la situation togolaise. Si l'on comprend l'intérêt que la situation au Burkina Faso peut susciter, il est incompréhensible de voir

certaines personnes et des responsables politiques de surcroît, tenter de rapprocher les deux situations. Cela démontre s'il en était encore besoin, les tares de ces personnes en ce qui concerne la politique au Togo. Cela justifie en partie la peine que ces hommes politiques ont à pouvoir convaincre les populations togolaises de part leur projet de société.

La révolution qui a chassé

Blaise Campaoré au pouvoir s'est déjà produite depuis 1990 au Togo, et c'était un 5 octobre. Mais ici, le président d'alors a su résister et s'est maintenu au pouvoir, tout simplement, parce que l'opposition était nulle. Même lorsqu'il s'est agi de diriger une transition, tout le monde sait, l'incompétence dont cette opposition a fait preuve. Ce qui a obligé le chef de l'Etat d'alors de reprendre rapidement la main, car,

rien ne guidait l'opposition si ce n'était le pillage et la dilapidation systématique des fonds de l'Etat. L'exemple des devises appartenant au Togo et placées dans des grandes banques étrangères qui ont été tout simplement dilapidées en est une illustration.

Aujourd'hui, au Burkina Faso, c'est un président qui est au pouvoir depuis 27 ans et que la constitution interdit de se

représenter en 2015, qui cherche à modifier un article qui lui permettrait de se maintenir au pouvoir. Alors qu'au Togo, l'on cherche à faire des réformes qui pourront limiter le mandat présidentiel à 2 et un scrutin à 2 tours. Le Chef de l'Etat Togolais ne cherche pas à modifier la constitution pour se maintenir au pouvoir, contrairement au Burkina et ailleurs. Puisque la constitution actuelle

(Suite à la page 5)

Rapport Doing Business 2015

L'ESPOIR D'UN TOGO MEILLEUR EST PERMIS

Le rapport Doing Business qui retrace la situation économique des pays dans le monde et les efforts que ceux-ci ont accompli en matière de réformes économiques pour favoriser l'amélioration du climat des affaires et donc l'accroissement de l'économie, vient d'être publié. Et comme l'avaient déjà souligné plusieurs observateurs, ce rapport est plutôt favorable au Togo. Ce rapport qui prend en compte les actions de 189 pays durant les 3 dernières années, relève que le Togo a fait d'énormes progrès depuis 2013 jusqu'à ce jour. Il donne au Togo 15 points de gagnés au classement annuel comparé à 2014 avec un score DTF de 51,29. Le Togo se situe désormais à des niveaux comparables à ceux du Laos, de l'Inde ou de Kenya. Le rapport constate par ailleurs que le Bénin, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo sont parmi les 10 premiers pays ayant le plus amélioré leur réglementation des affaires parmi les 189 économies couvertes par l'étude de la BM. Troisième pays dans

l'espace UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) qui compte 8 pays, le Togo a fait un bon de 15 places entre 2013-2014, ceci grâce aux réformes accomplies en matière de création d'entreprise (par exemple, l'assouplissement dans les procédures qui passe de 7 conditions à 3, ce qui réduit considérablement le coût de la création d'une entreprise qui passe de 102.000fcfa à 61.250fcfa).

Ainsi, de nos jours, pour créer une entreprise au Togo, l'on a besoin d'au plus 24 heures, contrairement à ce qui se faisait de par le passé, où, il faut non seulement des tractations, mais des mois, voire des années pour se voir octroyés les documents qui vous reconnaît propriétaire d'une entreprise. En outre, on note un gain de 07 jours sur les 17 et une économie de 3000 FCFA sur la commission versée au CFE, le passage du capital minimum requis pour la création d'une SARL de 1.000.000 FCFA à 100.000 FCFA, et la possibilité de créer une



SARL sous seing privé.

L'indicateur sur le permis de construire montre une nette amélioration avec un gain de 27 places, 07 places sur l'indicateur sur les exécutions des contrats.

La suppression du certificat d'enregistrement délivré par l'ONAT, le transfert de titre de propriété, la réduction des coûts et délai inhérents à la mutation des propriétés (passage de 9% à 6%), la réduction de la taxe sur les salaires (passage de 5% à 3%), sont autant d'actes qui font du Togo un pays très avancés dans la prise de mesures favorables à l'amélioration du climat des affaires.

Toutes ces réformes est une marque de volonté des autorités en place, de changer positivement le

Togo. A ces réformes viennent s'ajouter aujourd'hui, la rénovation pour ne pas dire la reconstruction totale du réseau routier dans les grandes villes et des pistes rurales dans les hameaux reculés, une touche s'inscrit dans la réalisation de la politique des grands travaux initiée par le gouvernement togolais sous l'impulsion du chef de l'Etat. Si on sait que le développement d'un pays, qui résulte de l'amélioration du climat des affaires, passe par le développement de la route, on comprend dès lors qu'avec ce travail abattu pour asseoir un réseau routier digne de ce nom au Togo, c'est un pas de plus, vers le développement et donc l'amélioration des conditions de vie des

populations.

Et comme l'a su bien dit, la représentante du système des Nations Unies au Togo, Mme LO Kardhiata, aujourd'hui, les efforts du Togo sur tous les plans sont perceptibles, mais ils peuvent être perfectibles. Autrement, ces efforts ne sont pas une fin en soit, car, d'autres défis se présentent et qu'il faille les relever. Ce qui ne laisse pas indifférent les autorités qui ne cessent de manifester leur engagement dans ce combat qui est de permettre aux togolais de vivre décemment. L'inauguration il y a 2 semaines du 3e quai au port Autonome de Lomé est une preuve de cet engagement. Et c'est le Togo qui sort gagnant.

Tchaboré

Crise au Burkina Faso

LES FAT ET LE GOUVERNEMENT MONTENT AU CRÉNEAU ET DÉMENTENT TOUTE PRÉSENCE DE MILITAIRES TOGOLAIS SUR LE SOL BURKINABÉ

Quand des togolais tuent des togolais ! C'est ce qu'on est tenté de dire, lorsque, de fausses informations parues dans les médias togolais et sur la toile ont fait état de la présence de militaires togolais sur le sol burkinabè, suite au mouvement insurrectionnelle qui a déposé le président Blaise Compaoré, ce qui a entraîné les saccages des maisons des ressortissants togolais résident au Burkina Faso. On parle de plusieurs maisons et biens saccagés. Plusieurs sources indiquent un mort, un professeur en mission au Burkina Faso. De nombreux observateurs pensent que les médias togolais n'ont pas approfondi leurs recherches avant de publier ces informations qui se sont révélées par la suite fausses. Et donc, ils les accusent d'être en



Colonel Komlan Adjitowou

partie responsables de ceux qui arrivent aux Togolais vivant au Burkina Faso, leurs propres concitoyens. « Voilà là le tort que votre indécatesse peut causer à vos propres frères et sœurs », accuse un élu du peuple profondément bouleversé. En effet, l'information distillée au

sein de l'opinion parlait d'une prétendue présence de militaire togolais et interpellait le gouvernement togolais afin qu'il réagisse. Dans un communiqué publié en fin de semaine dernière, le gouvernement a démenti ce qu'il appelle « allégations dénuées de tout fondement ». « Depuis quelques jours, des rumeurs relayées par certains médias font état de la présence de militaires togolais sur le territoire burkinabe. Le Gouvernement togolais dément formellement ces allégations dénuées de tout fondement et qui sont de nature à semer la discorde entre les peuples frères du Burkina Faso et du Togo. Les peuples togolais et burkinabe ont toujours vécu en bonne entente et cette harmonie doit être préservée quelles que soient les circonstances », dit le

communiqué du gouvernement en date du 31 octobre 2014. Ce même jour, c'est le Chef d'Etat Major Général Adjoint, des FAT, le colonel Komlan Adjitowou qui a démenti l'information, au cours d'un point de presse. « Il n'y a pas de militaires togolais au Burkina Faso », a-t-il laissé entendre.

Il estime que ce sont des rumeurs sans fondement basées une interprétation abusive au sujet des troupes togolaises rentrées récemment du Mali. « Je tiens à rassurer les togolais que leurs forces armées nationales restent totalement mobiliser pour préserver l'intégrité de notre territoire et pour les protéger dans l'accomplissement de leur tâche quotidienne », a ajouté le colonel Adjitowou.

La rédaction
le Messager

OTR

LES 529 AGENTS RETENUS APRÈS L'EXAMEN ORAL PRENDRONT SERVICE DÉBUT DÉCEMBRE

L'information a été donnée par le Commissaire des services généraux de l'OTR, Tchodié Kokou Philippe au cours d'un point de presse qu'il a animé le mardi 28 octobre 2014 au siège de l'OTR à Lomé. Une occasion pour le premier responsable des services généraux, de partager avec la presse toutes les informations sur le processus depuis le début jusqu'au recrutement des 529 agents qui vont intégrer le personnel d'ici 1er décembre 2014.

Lancé le 25 juillet 2014, le processus de recrutement des agents de l'OTR est arrivé à son terme. Et sur 12859 candidatures enregistrées au début du processus, seul 529 ont été retenus et prendront service en décembre prochain à en croire M. Tchodié.

D'après le commissaire, le processus de recrutement a été conduit de bout en bout par l'OTR lui-même sous la supervision d'un comité technique et du commissaire général. Il était juste exigé des candidats d'avoir dans le domaine la licence et d'être âgés au plus 35 ans avant 31 décembre 2014. "Le processus a été conduit avec une certaine objectivité et transparence. C'est d'ailleurs le pourquoi les notes ont été affichées du premier jusqu'au dernier publiquement à l'OTR" a-t-il précisé.

S'inscrivant dans l'une des principes de l'OTR qui est la transparence, le premier responsable des services généraux n'a pas voulu laissé aucune zone d'ombre. Pour le commissaire, les notes négatives observées chez



Quelques responsable de l'OTR

certain candidats n'a rien à avoir avec leur personnalité mais plutôt dépend du processus de notation qu'a adopté le service de l'OTR.

« Etant tous soumis à des questions à choix multiples, une réponse vaut la totalité de la note,

une fausse réponse moins la moitié de la note et sans réponse vaut zéro. C'est à l'issue de ce système de notation adopté que certains ont malheureusement comptabilisé à la fin des notes négative » a laissé entendre le commissaire.

Il a précisé que les 529 agents ont été finalement retenus après le passage d'un examen oral de 952 réussis admissibles au texte écrit et les non retenus constitueraient la base d'attente de l'OTR si éventuellement à l'issue des contrats des périodes d'essai allant de 1 à 3 mois, certains sont remerciés pour manque de résultat.

L'OTR est une initiative du gouvernement togolais impulsé par le premier responsable du pays, le chef de l'Etat, afin d'accroître les recettes fiscales de l'Etat et permettre à notre économie de bien fonctionner. C'est un instrument de lutte contre la fraude fiscale et douanière qui faisait du tort au trésor public togolais.

Charles Djade

Présidentielle 2015 au Togo et candidature unique de l'opposition 7 MICROS PARTIS FONT ALLEGEANCE AU PRÉSIDENT DE L'ANC, 2 PARTIS REPRÉSENTATIFS DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE PRENNENT LEUR DISTANCE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF POUR L'ÉCHEC DE L'OPPOSITION EST TERMINÉE

Après plusieurs tractations infructueuses, Jean-Pierre Fabre, président national de l'ANC et candidat à la prochaine présidentielle, qui avait mis les autres responsables de partis devant le fait accompli, en déclarant ouvertement qu'il était bien indiqué pour représenter toute l'opposition togolaise à la prochaine présidentielle, a finalement obtenu la caution de quelques 6 partis politiques. Ces partis, en réalité n'avaient pas de choix, d'autant plus que leur représentativité sur le terrain constituait pour eux un handicap sérieux, s'ils s'aventuraient dans une démarche solitaire. Au risque de se ridiculiser en faisant cavalier seuls, ces 7 partis politiques, considérés par de nombreux observateurs comme étant des micros partis, ont accepté soutenir la candidature du président de l'ANC. Parmi ces partis, hormis le PDP (Parti Démocratique Panafricain) de



Georges Kuessan(ST)



Abass Kaboua(MRC)



Antoine Folly(UDS-Togo)



Abi Tchessa(PSR)



Brigitte Adjmagbo(CDPA)



Gerry Taama(NET)



Bassabi Kagbara(PDP)

Bassabi Kagbara, qui n'a qu'un seul élu à l'hémicycle, grâce à la convergence de l'énergie des partis

composant la coalition dans Danpken, les 6 autres, UDS-Togo, Santé du peuple, le Nouvel

Engagement(NET), le Mouvement des Républicains Centristes(MRC), le PSR et la CDPA(Convention Démocratique des Peuples Africains), n'ont aucun représentant à l'Assemblée Nationale. Preuve que ces partis ne sont que l'ombre d'eux-mêmes, pour reprendre les propos d'un analyste politique,

(Suite à la page 6)

Lu sur le net !

La sexualité au féminin La simulation sexuelle en question

Quand l'orgasme ou le plaisir n'est pas au rendez-vous, certaines femmes simulent. Et leur partenaire n'y voit que du feu, persuadé être un amant hors pair. Or simuler n'est pas sans conséquence, pour les deux partenaires. Le point sur ce comportement, les motifs et les dangers avec l'essayiste Elisa Brune.

Camille gémit sans discontinuer avec un crescendo impressionnant, Juliette offre un spectacle corporel orgasmique unique, le visage de Sylvie se transforme sous le coup d'un plaisir intense... Le point commun entre ces trois femmes ? Elles simulent ! Chacune pour des raisons différentes, bien sûr... Reste que leur partenaire ne se pose pas la question de sa capacité à les faire jouir. Faire semblant est loin d'être un comportement anecdotique, même si heureusement, ce n'est pas la majorité. A la question posée par l'essayiste Elisa Brune* à plus de 400 femmes sur la simulation, les femmes répondent sans détours. Seules 40 % n'ont jamais simulé, alors que plus de 60 % avouent avoir fait semblant avec certains partenaires. Si on les interroge sur leur relation en cours, la situation s'améliore : 20 % simulent parfois, et 8 % toujours... Mais pourquoi simuler ? Quels en sont les motifs... et les dangers.

Le regard de l'autre prime



Les raisons de simuler sont multiples. " C'est le souci de l'autre qui motive en partie ce comportement " explique Elisa Brune. Certaines le font pour faire plaisir à leur partenaire, le rassurer dans sa

virilité, lui éviter de douter de ses performances... D'autres simulent pour préserver leur image. " Qu'est-ce qu'il va penser de moi, si je ne prends pas mon pied ? " se demandent-elles. " Le regard et plus encore le jugement de l'autre sur soi dominant ! " ajoute notre expert. La simulation sert dans ce cas à ne pas avoir l'air d'être frigide, ni un "mauvais coup". Les enjeux présents dans la tête sont bien réels. La relation sexuelle donne toujours lieu à une négociation entre plusieurs désirs... Quand une femme choisit la simulation, c'est que le regard de l'autre est plus important que sa propre satisfaction ou son épanouissement sexuel.

Pourquoi les femmes simulent

Mais pourquoi est-ce donc si important ? " Les inconvénients à ne pas simuler seraient trop lourds " assure Elisa Brune. Dans le premier cas, Monsieur pourrait se sentir déçu, diminué, amoindri et les femmes ne pensent pas avoir les clés pour y remédier.

Dans le deuxième cas, quand une femme pense que son partenaire va la juger négativement, sa peur, si elle ne simule pas du plaisir, va de la perte du désir ou pire à l'abandon. A cela s'ajoute une peur finalement assez fréquente, à savoir que leur compagnon "s'acharne" à la faire jouir, alors qu'il ne s'y prend pas de la bonne façon !

La simulation peut parfois avoir du bon

" En surjouant un peu, mais uniquement lorsque l'autre est vraiment sur le bon chemin, on peut encourager son partenaire " nuance Elisa Brune. Il va se sentir encouragé dans cette voie. Il est parfois plus élégant de s'exprimer avec son corps qu'avec des mots... (À suivre)

Médias

TROIS JOURS AUX PATRONS DE PRESSE POUR DÉBATTRE DU JOURNALISME ET DE LA NÉCESSITÉ D'UN PROFESSIONNALISME

Ils sont 40 patrons de presse à se retrouver à Kpalimé, les 28, 29 et 30 octobre dernier pour parler journalisme et de la nécessité d'un professionnalisme dans ce métier. L'initiative vient du bureau du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et vise à permettre aux participants l'appropriation de la nécessité du professionnalisme dans leurs rédactions. Il s'agit également d'aider les patrons de presse à répondre aux questions auxquelles ils sont confrontés au quotidien et qui sont relatives à la gestion des entreprises de presse, la confraternité, la gestion de l'information en période dite délicate, etc...

C'est le vice-Président de la Haute Autorité et de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC), Donko Balogoun qui a ouvert les travaux. Auparavant, le président du CONAPP, Jean-Paul Ahoulété AGBO a situé l'esprit qui sous tend l'organisation de la rencontre de Kpalimé. Pour lui, malgré les efforts déployés au quotidien, la presse togolaise souffre encore des lacunes, dont certaines sont structurelles. Et cela impacte négativement sur le contenu de ce qui est offert aux lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Pour le président du CONAPP, il était donc important de passer aux actes en explorant des pistes de solutions face à ces difficultés. La rencontre de Kpalimé fait parti de cette dynamique de recherche de solutions et n'en sera pas une. Il a remercié le gouvernement, les panélistes venus de France, de l'Afrique et du Togo pour leurs soutiens multiformes.

Le vice-président de la HAAC, avant d'ouvrir les travaux, s'est réjoui de l'initiative du CONAPP. Selon lui, la professionnalisation n'est pas un label



Table d'honneur

accordé à des méritants. « C'est une source de valeurs éthiques et déontologiques que le professionnel des médias doit s'approprier pour donner à son organe une image reluisante, respectueuse de ses propres principes et des règles fondamentales qui déterminent la société ». M. Balogoun a lié le respect des normes professionnelles aux défis de la professionnalisation en estimant que l'un prend appui sur l'autre. Il a invité les professionnels des médias à sortir leurs journaux des sentiers battus, pour les projeter au firmament d'un journalisme rationnel et performant à même de nourrir son homme.

Le préfet de la préfecture de Kolto, le Secrétaire Général du ministère de la communication ont tour à tour salué l'initiative et formuler le vœu que les participants repartent outillés, ce qui leur permettra de jouer leur partition pour le développement du pays.

Cette rencontre fait parti des actions entreprises par le CONAPP visant à améliorer le travail de la presse et est l'une des déclinaisons de son plan stratégique 2014-2015.

Tchaboré

Halte aux amalgames (Suite) TOGO-BURKINA, DEUX PAYS, DEUX RÉALITÉS DIFFÉRENTES

autorise Faure Gnassingbé de se présenter en 2015. Le débat au Togo tourne plutôt autour de l'interprétation qui est faite sur la rétroactivité de la loi constitutionnelle, où certains responsables politiques de l'opposition voudraient que la loi s'applique à Faure Gnassingbé une fois révisée. Une façon de personnaliser les réformes. Ce qui n'a jamais existé dans aucun pays au monde.

Et si la loi sur les réformes introduite par le gouvernement a été rejetée le 30 juin dernier par l'assemblée nationale, à qui le tort ? C'est par la faute de l'opposition qui voulait être trop gourmande, aux dires des responsables du parti UNIR. Ici au Togo, des discussions ont été faites, des points dégagés, et un texte élaboré. Mais sauf que chaque institution devrait jouer sa partition et c'est ce qui est arrivé à l'assemblée

nationale.

Halte donc aux amalgames, qui, plutôt que de rendre service à leurs auteurs, les ridiculisent.

L'opposition togolaise a aujourd'hui le devoir de faire une lecture objective de la situation, car, le constat est fait, qu'au fil des ans, elle perd non seulement en stratégies, mais aussi en arguments, contrairement à l'autre camp (Parti au pouvoir) qui arrive plus ou moins à comprendre le peuple et ses aspirations. L'opposition togolaise ne doit pas se construire ou s'affirmer à travers les actes politiques, mais c'est plutôt l'ensemble des actes de tout genre qui doivent concourir au soulagement des populations. Toute vérité n'est pas bonne à dire, mais le dire est bon.

T.B.

Présidentielle 2015 au Togo et candidature unique de l'opposition (Suite de la page 4)

spécialiste des questions politiques togolaises et avocat de son état.

« Le conclave a connu son échec et il faudrait en prendre acte et continuer le chemin de la lutte », a pour sa part estimé un responsable des partis non signataire des conclusions du conclave. Un conclave qui n'a pas convaincu les militants des partis participants, eu égard aux critères non élucidés, qui ont conduit au choix de Jean-Pierre Fabre comme candidat unique de l'opposition.

En tout état de cause, ADDI et le CAR constituent deux grands partis politiques qui peuvent peser lourdement dans la dynamique de l'opposition qui recherche une candidature unique. Leur absence parmi ceux qui soutiennent Fabre, est un handicap sérieux, quoiqu'on dise, les résultats des dernières législatives en témoignent. Et c'est dans ces conditions que certains trouvent opportun de parler de la

fumée blanche sortie du conclave, et du principal candidat de l'opposition. « C'est une aberration de parler aujourd'hui du principal candidat de l'opposition pour la présidentielle de 2015 », pense un responsable politique de l'opposition qui se demande sur quelle base Fabre est principal candidat de l'opposition au Togo. « Que ceux qui soutiennent Jean-Pierre Fabre nous rassemblent leurs voix qu'ils ont eu aux dernières législatives, et on verra ce qu'ils valent exactement », poursuit-il. « Tout ça, est ridicule », conclu-t-il.

L'opposition togolaise est plurielle. A part Kofi Yamgnane de Sursaut-Togo, qui a des démêlés avec la justice française en ce moment, Alberto Olympio du Parti des Togolais se réclame aussi de l'opposition. Ces deux ont depuis annoncé leur candidature à la prochaine présidentielle. Agbéyomé Kodjo, président de

OBUTS, Francis Ekon de la CPP, Apévon Dodzi, Tchaboure Gogué, Tchassona Traoré, sont également de l'opposition. Voilà autant d'arguments qui viennent battre en brèche les déclarations de ceux qui parlent de principal candidat de l'opposition et l'attribue à Fabre.

Aujourd'hui il est clair que le président national de l'ANC ne fait pas l'unanimité au sein de l'opposition, une situation qui complique la démarche unitaire de cette opposition qui partait déjà perdant selon les observateurs qui expliquent cette situation par l'évolution des mentalités au sein de l'opinion publique togolaise. Les togolais et les togolaises, selon eux, peuvent avoir changé d'avis en faveur du candidat du parti au pouvoir, qui a su capitaliser les actions posées par le gouvernement et le chef de l'Etat en faveur des populations ces

dernières années. Les populations dans leur grande majorité constatent à ce jour une amélioration de leur quotidien, expliquent-ils. Ceux qui avaient l'embarras de choix pourraient balancer du côté du candidat au pouvoir, ce qui ne devrait pas surprendre, puisqu'en Afrique, le cœur des populations ne battent que pour ceux qui leur donnent à manger ici et maintenant. Elles ne tiennent pas compte des promesses qui lesquelles, il n'y a pas une certitude avérée.

En attendant de savoir dans les jours ou mois à venir, la démarche du CAR et de l'ADDI, il est clair qu'un faux pas est déjà fait du côté de l'opposition et la mise en place des prémisses de son échec est terminée. Au lieu que certains parlent de CAP2015, il vaut mieux d'envisager plutôt CAP après 2015.

LM



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DES PHASES 2 ET 3 DU GUICHET UNIQUE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR AU TOGO

(Lomé, le 29 octobre 2014)

Dans le cadre de l'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo, le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé a le plaisir d'informer les acteurs

de la communauté du commerce extérieur notamment :

- le Commissariat des Douanes et Droits Indirects ;
- le Port Autonome de Lomé ;
- le Conseil National des Chargeurs du Togo ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo ;
- les consignataires ;
- les manutentionnaires ;
- les transitaires ;
- les transporteurs ;
- les structures publiques et privées
- les banques

du lancement le **jeudi 06 novembre 2014 à 10 heures** par la SEGUCE Togo des phases 2 et 3 du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo en l'occurrence :

- la Phase 2 : relative au dégroupage de BL, au transfert et dépotage de conteneur en MAD et au traitement des véhicules – transfert vers les parcs et sortie ;

- la Phase 3 : relative aux trafics Vrac et Conventionnel.

Nous rappelons que tous les conteneurs à l'import (mise en consommation ou en transit) en sortie complets ou dépotés dans l'enceinte portuaire sont tenus de respecter les procédures du

Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE), en l'occurrence l'obtention du Bon A

Sortir (**BAS**) pour quitter le terminal à conteneurs et constat d'enlèvement pour la sortie définitive du port.

Par ailleurs, depuis le **samedi 25 octobre 2014** le règlement du Document de Frais Unique (DFU) peut s'effectuer auprès des Banques dédiées (UTB et ECOBANK) avec un chèque unique certifié à l'ordre de la SEGUCE Togo.

Pour tout renseignement, s'adresser à la SEGUCE Togo :

- Par téléphone au 22 20 69 20 ou au 22 23 90 00 ;

- Par e-mail : support@segucetogo.tg ;

- Auprès de notre support fonctionnel situé, rue Gbaga, quartier Ablogamé, Lomé.

Heures d'ouverture :

- lundi à Vendredi de 07H 30 à 18H 00

- samedi de 08H 30 à 12H 30.

Le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé et la SEGUCE Togo

remercient les acteurs de la communauté du commerce extérieur pour leurs bonnes compréhensions.

Visitez le site de la SEGUCE Togo au : www.segucetogo.tg

FTF /Affaire AS TOGO PORT –ANGES de Notsè LA COMMISSION DE RECOURS DÉBOUTE CELLE DE LA QUALIFICATION ET D'HOMOLOGATION ET DONNE RAISON À L'AS TOGO PORT

En date du 22 août 2014 la Commission de Qualification et d'homologation par décision n°011/CQH/FTF considérait que l'AS TOGO PORT avait perdu son match contre ANGES de Notsè discuté le 19 juillet à Notsè. Cette décision faisait suite à la plainte déposée par ANGES de Notsè au sujet du joueur DOGBATSE Junior de l'AS TOGO PORT. Cette dernière, non convaincue de la décision de la Commission de Qualification et d'Homologation, s'est plainte devant la Commission de Recours, la dernière dont les décisions sont irrévocables. Cette Commission

vient de rendre son verdict et infirme la décision n°011/CQH/FTF du 22 août 2014 de la Commission de Qualification et d'Homologation. Pour la commission de Recours, seul le résultat du match sera pris en compte dans le classement général à l'issue du championnat. Une décision qui devrait impactée sur les plaintes d'AGAZA de Lomé et Gomido de Kpalimé, qui concernent le même joueur avec les mêmes motifs.

Lire l'intégralité la décision de la Commission de recours

FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

COMMISSION DE RECOURS

Décision n°002/2014/CR/FTF du 02 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le 02 octobre 2014, s'est réunie au siège de la Fédération Togolaise de Football (FTF) sis à Kégué-Lomé, en audience, la Commission de Recours de ladite fédération à l'effet d'examiner le recours interjeté par le club AS TOGO PORT de Lomé contre la décision n°011/CQH/FTF en date du 22 août 2014 de la Commission de Qualification et d'Homologation de la FTF, en ce qu'elle a décidé de donner match perdu à AS TOGO PORT en faveur de ANGES de Notsè par trois (03) but (0) à zéros pour non qualification de joueur ;

La commission, composée de :

- Maître Kossi Dodzi ADIGBO, Président ;
- Monsieur Atévi C. ATTIVI-CESSI, Rapporteur ;
- Monsieur Abalo Alfred KOUDJIGUE, Membre ;

Après examen et délibération, a rendu la décision dont la teneur suit :

La commission de Recours,

EXPOSE DU LITIGE

Par requête en date à Lomé du 22 août 2014 et enregistrée au Secrétariat de la FTF le 27 août 2014, le club AS TOGO PORT, par la plume de son Secrétaire Général, a saisi la Commission de Recours pour vous infirmer la décision n°001/CQG/FTF du 22 août 2014 :

Au soutien de son recours, AS TOGORT PORT, représentée à l'audience par Messieurs BAGNA Issaka Abbas, Secrétaire Général, PALANGA Didier, Président de la Commission d'Organisation, ANANI François d'Assises, Secrétaire Général Adjoint et APEATRO Dominique, Trésorier Général, expose que lors de la 13ème journée du championnat, ANGES FC avait fait une réclamation sur la qualification du joueur DOGBATSE Junior ; qu'avant de recruter celui-ci, elle s'est adressée à son club formateur, le CDS OLOUFADE, lequel ne leur a jamais déclaré que le joueur était sous un contrat antérieur ; que ledit joueur a évolué normalement avec le club jusqu'au match incriminé ; que, par ailleurs, l'examen du contrat produit par ANGES FC comme celui conclu avec ledit joueur non seulement révèle des irrégularités tenant à des anomalies et des vices de forme, de vices de consentement et de dol, mais aussi est non conforme aux règlements de la CAF et de la FIFA et même constitue un faux ; qu'en outre, la commission n'a pas prononcé le retrait de la licence du joueur qui reste donc utilisable pour la suite du championnat ; qu'en outre, les trois (03) points ont été irrégulièrement attribués à ANGES FC ; qu'en tout état de cause, le club a agi de bonne foi parce que n'ayant pas connaissance d'un quelconque contrat liant le joueur à ANGES FC :

En réaction, le club ANGES FC, représenté par le nommés GAGOU Eric, Président, et DAKEY Chris, Manager général, soutient que le joueur DOBATSE Junior est sous contrat avec lui avant de jouer le match en cause ; que ledit contrat a été signé par l'entremise de OLOUFADE Adékambi, alors officiel de ANGES FC, qui avait conduit le joueur au club ;

que non seulement, le contrat est conforme aux règlements de la FIFA, notamment en leur article 171.2, mais également le joueur a participé à la ligue des clubs champions de la Confédération Africaine de football (CAF) cette saison avec ANGES FC ; que l'AS TOGO PORT qui prétend avoir emprunté le joueur du CDS-OLOUFADE, n'a pas fait établir pour lui une licence blanche qui est celle du prêt mais plutôt une licence ordinaire de couleur verte ; que la décision querellée doit donc être confirmée ;

Interpellé, le joueur en cause reconnaît qu'il a joué la coupe continentale de la CAF avec les ANGES FC mais soutient qu'il n'a jamais signé un contrat avec club ; qu'il déclare à cet effet que c'est son manager, OLOUFADE Adékambi qui l'amenait aux entraînements de ce club afin de pouvoir le suivre ; que c'est au cours d'un voyage que les dirigeants d'ANGES FC lui ont fait signer un papier concernant les primes de match et non un contrat ;

Invité à son tour à faire ses déclarations, OLOUFADE Adékambi précise que le joueur DOGBATSE est sous contrat avec son centre ; que, suivant les règlements, tout contrat signé avec ledit joueur sans son aval, est non avvenu ; que ANGES FC n'a jamais proposé de contrat au centre, qu'il ignore le contrat brandi par ce club ;

MOTIFS DE LA DECISION

EN LA FORME

Attendu que le recours a été initié dans les formes et délai légaux ; qu'il convient de le recevoir ;

AU FOND

Attendu que lors du match incriminé, le joueur DOGBATSE Junior s'était muni de la licence ordinaire N°0154-14 à lui délivrée par la Fédération Togolaise de Football en sa qualité de membre du club AS TGO PORT ; que cette licence qui ne souffre d'aucune irrégularité indique clairement que ledit joueur est qualifié à officier au sein de ce club durant le championnat national de première division pour le compte de l'année 2013-2014 ; que c'est à tort que NAGES FC a mis en cause sa qualification et sa participation au match joué à Notsè le 19 juillet 2014 pour le compte de la 13ème journée du championnat national de première division 2013-2014 ; qu'il échet d'infirmer purement et simplement la décision de la Commission de Qualification et d'Homologation en date du 22 août 2014 en ce qu'il a donné match perdu à AS TOGO PORT de Lomé ;

Attendu que, par conséquent, il ya lieu dépendre en compte le résultat du match qui s'est soldé par un score d'un but à zéro (0-1) en faveur de l'AS TOGO PORT de Lomé ;

PAR CES MOTIFS

Vu les statuts de la Fédération Togolaise de Football adoptés à Sokodé le 21 juillet 2008 ;

Vu les travaux du congrès extraordinaire en date du 05 novembre 2010 portant élection du Bureau Exécutif de la Fédération Togolaise de Football ;

Vu l'article 64 des Statuts de la Fédération Togolaise de Football ;


Infirme purement et simplement la décision n° 011/CQH/FTF du 22 août 2014 de la Commission de Qualification et d'Homologation de la FTF en ce qu'elle a donné match perdu à AS TOGO PORT de Lomé lors de la rencontre avec ANGES de Notsè le 19 juillet à Notsè ;

Dit que seul le résultat du ce match sera pris en compte dans le classement général à l'issue du championnat.

Pour la Commission,

Le Président,

Me Kossi Dodzi ADIGBO

Le Rapporteur,

Atévi C. ATTIVI-CESSI

MONTÉE EN CHARGE DU
GUICHET UNIQUE IMPORT MARITIME

À PARTIR DE **NOVEMBRE 2014**

Votre plateforme dédiée, sécurisée pour simplifier vos opérations d'Import, Export, de Transit et Transbordement

Trafics import : conteneur, dépotage, transfert en MAD,roulier, vrac, conventionnel



*Rejoignez le
Guichet Unique
au port de Lomé*



Pour tout renseignement
(+228) 22 20 69 20 - (+228) 22 23 90 00
support@segucetogo.tg
www.segucetogo.tg



SEGUCE
Rue Gbaga
Quartier Ablogame
LOMÉ - TOGO

**SEGUCE
TOGO**



Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo